



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-265

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP /

12-2023-10-03-00004 - Subdélégation en matière d'ordonnancement
secondaire. (2 pages)

Page 3

DDFIP

12-2023-10-03-00004

Subdélégation en matière d'ordonnancement
secondaire.

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 3 octobre 2023

Décision de subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de l'Aveyron ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant M. Charles GIUSTI, Préfet de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2023-10-02-00022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent LARNAUDIE, administrateur des finances publiques adjoint,

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Laurent LARNAUDIE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent LARNAUDIE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de l'Aveyron, sera exercée au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron, par ordre de priorité :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

A titre principal :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-Mme Valérie BAUBIL, Inspectrice divisionnaire de classe normale, chef de la division ressources humaines et formation professionnelle ;

2) Pour les actes relevant des autres titres et du titre 2 (opérations hors PSOP) :

- M. Jean-Luc POUJOL, Inspecteur divisionnaire hors classe, chef de la division budget-immobilier-logistique ;

- M. Arnault DARMES, Inspecteur, chef du service budget-immobilier-logistique ;

A titre subsidiaire :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-M. Didier ASFAUX, Inspecteur, chef du service ressources humaines ;

2) Pour les actes relevant des autres titres et du titre 2 (opérations hors PSOP) :

-Mme Régine MARTY, contrôleur au service budget-immobilier-logistique;

-Mme Patricia GILHODES, agente d'administration au service budget-immobilier-logistique.

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
Responsable de la Division Budget Immobilier Logistique,

signé

Laurent LARNAUDIE